

Texte Action – Congrès académique du SNES – avril 2021

La pandémie et ses conséquences n'auront pas suffi pour freiner la politique gouvernementale de réduction budgétaire, de destruction du cadre national de l'école, des statuts et des missions des personnels. Pire, la crise sanitaire leur aura servi d'alibi pour accélérer la numérisation, augmenter notre charge de travail, faire tomber aux oubliettes la revalorisation salariale tant promise, supprimer sans vergogne des postes quand bien même les effectifs augmentent (1 883 postes supprimés à la rentrée 2021), recourir de plus en plus fréquemment aux emplois précaires et contractuels, donner toujours plus d'autonomie aux établissements, en appliquant les principes du « nouveau management », détruire la politique d'éducation prioritaire, accentuer le tri social et géographique et, en ce qui concerne le baccalauréat, instaurer, sans réel cadrage national, le contrôle continu sans débat sur les inégalités qu'il engendre ni sur la mise en concurrence entre les établissements qu'il induit.

A l'heure où nous écrivons ces lignes débute pour la majorité d'entre nous une dernière semaine avant des vacances anticipées et confinées, sous le signe de l'impuissance collective. En effet, loin de l'utopie du tout-numérique et de la continuité pédagogique survenue dans les médias, les **affres du distanciel** sont, de nouveau, patentes : impossibilité de se connecter à l'ENT ou aux classes virtuelles du CNED, donc d'entreprendre des visios ou d'échanger par mails avec ses classes... Tout cela (re)commence bien !

Au passage, les explications grotesques et ridicules du ministre invoquant des attaques informatiques de puissances étrangères sur les ENT ce 6 avril 2021 ont achevé de retirer à Blanquer toute crédibilité.

Il semblerait donc que l'Histoire se répète toujours, « la première fois comme une tragédie, la seconde fois comme une farce ». Cette fois, le prétexte fallacieux de l'urgence pédagogique ne peut plus tenir. Cette fois, après plus d'un an d'ordre, contre-ordres, communiqués de chiffres totalement fantaisistes de taux de contamination au sein des établissements scolaires, puis fermeture dans la précipitation desdits établissements, nous ne pouvons plus être dupes du déni de réalité et du mépris des personnels, des élèves et des parents dont fait preuve J.M. Blanquer. Au cœur de la troisième vague, l'entêtement de Blanquer à laisser les établissements ouverts a finalement été désavoué par le président Macron lui-même, porte désormais ses fruits maladifs et même morbides au vu des chiffres des admissions en réanimation de patients de plus en plus jeunes.

Depuis le début de la crise, le SNES a pris acte des risques réels propres aux établissements scolaire, et n'a cessé de plaider pour un **protocole véritablement protecteur**.

En vue de la réouverture des établissements scolaires, des mesures fortes de protection et de prévention devront être enfin prises par le gouvernement :

- 40 • une application stricte de la jauge de 50 % d'élèves présents ; le passage à demi jauge également en collège, sans dépasser les obligations de service, si la situation n'a pas évolué favorablement à la réouverture des établissements.
- une information régulière, claire et objective des personnels de chaque établissement sur la situation locale, ainsi que des DSDEN et du Rectorat en direction des représentants syndicaux ;
- 45 • des règles claires concernant l'identification des cas contacts, leur isolement immédiat et leur dépistage ; la fermeture des établissements scolaires, pour une durée d'une semaine, dès qu'un nombre significatif de personnels (enseignants, agents, vie scolaire, etc.) est absent avec la définition d'un seuil épidémique déclenchant le passage en demi-jauge.
- la fourniture de masques véritablement protecteurs (et FFP2 pour celles et ceux qui en
- 50 feraient la demande) en quantité suffisante aux personnels ainsi qu'aux élèves afin ne pas laisser cette dépense à la charge des familles ;
- la fermeture des classes dès qu'un cas est détecté (et des groupes en lycée)
- des campagnes massives de tests pour les personnels et les élèves de ces établissements fermés, pour permettre la réouverture dans de bonnes conditions ;
- 55 • le recrutement massif et immédiat d'enseignant-e-s pour que tous les cours puissent être assurés ainsi que d'agent-e-s, de personnels de vie scolaire afin de faire face à l'accroissement de la charge de travail due aux mesures sanitaires et de PsyEN pour soutenir les élèves fragilisés et prévenir le décrochage ;
- l'équipement des établissements en détecteurs de CO2.
- 60 • que les conditions du CITIS (pas de jour de carence ; pas de décompte de jours de congé) soient appliquées aux arrêts maladie liés au COVID-19.
- Que le SNES-FSU doit mener une campagne en urgence pour exiger l'accès immédiat aux vaccins pour tous les personnels concourant au service public de l'Éducation Nationale qui le souhaitent sans distinction d'âge et avant le retour en présentiel dans les établissements.
- 65 • Que les CIO et leurs personnels ne soient pas oubliés dans la mise en œuvre des mesures de protection.

Revenons sur ce point sensible qu'est la **vaccination des enseignants**. Pour rappel, au 3 janvier, notre ministre avait estimé « souhaitable » que la vaccination du corps enseignant soit effective « au mois de mars au plus tard », ajoutant que « si on arrive à le faire avant, ce serait bien. » Il est loin ce temps heureux où J.M. Blanquer choyait ses personnels, puisqu'il est désormais question de seulement débiter la vaccination des enseignants et personnels de l'Éducation Nationale « probablement à la mi-avril ». A ce jour, elle serait reportée à « mi-juin » selon les propos de Macron. Le processus national de vaccination au compte-goutte se reproduisant à l'échelle même de notre profession : la vaccination devrait commencer par les

75

personnels s'occupant d'enfants handicapés, puis ceux qui officient en maternelle ; enfin, les personnels restants seraient vaccinés en fonction de leur âge. En réalité, la majorité d'entre nous n'aurons droit au vaccin qu'à la fin de l'année scolaire : Emmanuel Macron a précisé le mardi 6 avril que les professeurs pourraient se faire vacciner en premier lorsque la vaccination sera ouverte aux moins de 50 ans, soit vers la mi-juin.

Affront suprême, le ministre Blanquer peine même à exprimer son soutien à une priorisation de notre profession, affirmant que « les enquêtes montrent que les professeurs font partie des catégories les moins contaminées », et se gardant bien entendu de préciser que cette étude ne concerne que la première souche du Covid-19, et non les variants, qui ont, comme chacun sait, totalement changé la donne. Alors même qu'elle était l'un des seuls pays à maintenir ouvertes ses écoles, la France fait ainsi partie des cancre de l'OCDE qui ont refusé la priorité vaccinale à leurs enseignants : encore une raison légitime pour coiffer notre ministre du bonnet d'âne... Il s'agira bien entendu d'observer à la loupe la progression de la vaccination et d'envisager un droit de retrait en cas de réouverture effective le 3 mai prochain. L'institut Pasteur manque de moyens concernant la recherche. Sanofi préfère distribuer des dividendes colossaux à ses actionnaires plutôt que d'allouer des crédits à la recherche, secteur dans lequel elle continue à supprimer des emplois. Le résultat est que la France ne fabrique pour l'instant aucun vaccin. La loi de financement de la sécurité sociale adoptée pour 2021 freine encore les dépenses en matière de santé et notamment hospitalières. Pire, l'Etat impute à la Sécurité Sociale 136 milliards de dette Covid créant artificiellement un déficit alors qu'elle aurait besoin de financements pour assurer toutes ses missions...

Afin de préparer la réouverture des établissements dans de bonnes conditions, le SNES-FSU continue d'exiger **l'aménagement des examens** et notamment du DNB pour l'année scolaire en cours ainsi qu'un **aménagement des programmes** pour la prochaine année scolaire, qui doit être réfléchi et décidé dès maintenant. Les propositions allant dans le sens d'une adaptation des examens pour la session 2021 doivent également être adoptées en urgence pour les BTS et pour l'EAF en Première, et ce tant à l'écrit qu'à l'oral.

En lycée, le SNES demande l'annulation du Grand Oral et sa suppression définitive. A cette fin, nous devons appeler les collègues à débattre des moyens d'action pour **s'opposer au Grand Oral**, dont le maintien en dépit de la crise sanitaire relève de l'acharnement ministériel, et dont le principe même est massivement rejeté. Valoriser la forme au détriment du fond, pénaliser les élèves en fonction de leur projet d'études, de leur prestance, du timbre de leur voix ou même de leur capacité à faire preuve d'humour (comme l'avait dévoilé un document issu du rectorat de l'académie de Bordeaux), transformer le bac en un vulgaire entretien

d'embauche où les déterminismes sociaux pèseront d'autant plus lourds sur le candidat : tout cela est bien entendu contraire aux valeurs défendues par notre syndicat.

115 La possibilité d'une action « coup de poing » sur les examens doit notamment être envisagée rapidement, pour contraindre le ministre à annuler cette épreuve. Le SNES soutiendra toute initiative collective de remise en cause de cet examen.

Au-delà de ce seul contexte marqué par la crise sanitaire, le SNES continue de **s'opposer aux réformes du lycée et du baccalauréat** : celles-ci sont non seulement néfastes et inégalitaires pour nos élèves, mais elles contribuent également à diviser collègues et disciplines, rebattant chaque année les cartes des spécialités, des groupes, des effectifs, menant ainsi à la tentation de la « guerre de tous contre tous ». Contre cette tentative ministérielle de développer l'individualisme à toutes les échelles, il faut continuer de revendiquer avec force l'abrogation de ces réformes et la mise sur pied de nos propositions (Voir Congrès de Rennes).

125 Les actions doivent se poursuivre et s'amplifier pour revendiquer des **moyens supplémentaires pour la rentrée 2021**, en particulier en matière de créations de postes et d'augmentation des DHG, à l'inverse des prévisions actuelles. L'insuffisance de ces moyens, déjà criante avant la pandémie, est d'autant plus inacceptable à l'issue de deux années scolaires perturbées par la crise sanitaire et sa gestion calamiteuse, et alors qu'il est probable que l'année 2021-2022 sera de nouveau perturbée.

Cette rentrée 2021 ne pourra se faire dans les conditions de pénurie et de baisse de moyens que nous connaissons depuis des années. Le SNES-FSU exige l'annulation de toutes les baisses de moyens prévues pour la rentrée prochaine, notamment les suppressions de postes et fermetures de classes. Un plan d'urgence pour l'éducation doit être mis en place, avec des recrutements massifs de personnels de toutes catégories et la titularisation des enseignants, CPE et Psy-EN précaires actuellement en poste.

135 Réaffirmons aussi que le regain d'attractivité pour notre profession doit passer par une **revalorisation salariale** digne de ce nom et par une augmentation conséquente du point d'indice, **non par des concours au rabais...** Il faut en effet tirer la sonnette d'alarme quant aux projets de réformes délétères du CAPES et du Master MEEF qui vident ces derniers de leurs contenus disciplinaires pour former de bons petits soldats dociles à la botte du MEN, dans la continuité logique, somme toute, de leurs déjà célèbres réformes dévastatrices.

145 Pour l'ensemble de son œuvre (réforme du lycée, réforme du baccalauréat, 2S2C, vacances apprenantes, grand oral, marchandisation de l'orientation...), pour la mise en danger des élèves, des enseignants et de leurs familles, pour le mépris, les multiples mensonges et affabulations, pour l'indignité de sa considération après l'assassinat de Samuel Paty et le suicide de Christine Renon, pour l'absence de revalorisation des salaires des personnels, pour

les primes ridicules, pour la poursuite de la casse du service public d'éducation, avec toutes les composantes de la profession qui avancent ce mot d'ordre, il faut appeler à la démission de Blanquer !

155 Non comme une fin en soi bien évidemment mais parce que cela correspond au sentiment majoritaire de la profession, et que s'associer à ce mot d'ordre participera de la fragilisation de la position du ministre, et que, sans nous couper des collègues les plus critiques, il nous permet aussi d'expliquer que le changement de casting doit s'accompagner d'un changement de scénario politique. D'où la nécessité de mener une vraie offensive unitaire pour la défense du service public d'éducation.

160

En conclusion, il nous faut bien faire le constat que c'est le principe même de l'école laïque, gratuite et républicaine qui est attaqué par les politiques gouvernementales depuis des décennies. Cette attaque continue et s'amplifie avec les gouvernements Philippe et Castex :
165 abandon de l'École dans le cadre de la crise sanitaire, suppressions de postes maintenues pour la rentrée 2021 et répétées annuellement avec pour conséquences fermetures de classes et accroissement des effectifs, renforcement de l'autonomisation des établissements, dessaisissement des CAPA des opérations de promotion et de mutation, renforcement du pouvoir des chefs d'établissements sur les carrières des enseignants mais aussi avec le
170 recrutement local des AED et AESH et dans le cadre des profilages de postes, marchandisation en cours de l'orientation, évaluations de plus en plus locales aux examens (DNB et baccalauréat), réforme du collège et du lycée, publication des classements des établissements, sanction froide et désincarnée des projets d'orientation post-bac par Parcoursup, etc. Tous ces éléments participent aux fondements de la mise en place d'une
175 Éducation décentralisée et inégalitaire. Il est temps de mettre un terme à ce projet de casse du service public d'éducation par une large campagne de mobilisation unitaire avec toutes les forces collectives prêtes à défendre l'idée d'une école émancipatrice pour la jeunesse et de construire un profond mouvement de fond et au long cours au plus près des écoles, collèges et lycées avec les personnels, les parents, les forces syndicales, associatives et politiques, les
180 municipalités. La proposition de casserolade de la FCPE, qui tombera sans doute à l'eau du fait de la modification du calendrier scolaire du 3e trimestre 2021, devrait être saisie au vol pour rebondir vers ce grand mouvement unitaire de défense de l'école publique avec pour perspectives des journées nationales de manifestations dans toutes les villes de France et d'une manifestation nationale à Paris à moyen terme. Avec son projet progressiste pour
185 l'École, le SNES et l'ensemble de la FSU ont toute légitimité pour être à l'initiative de ce mouvement.

Vote : à l'unanimité 29 pour